

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29/05/ 2020**

**Affiché du 02/06/2020 au 01/07/2020**

L'an deux mil vingt le vingt-neuf mai à vingt heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du CGCT, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à huit clos à la salle de la cantine pour des raisons de salubrité publique compte tenu de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 sous la présidence de Michel **ICART**, maire.

Date de la convocation : le 25 mai 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents : Michel **ICART**, maire – Olivier **FERNANDEZ**, adjoint – François **GUILHEM**, adjoint – Claude **HARTZ-PEYRAT**, adjointe – Bernard **BRUNEL** – Emilie **PIFFERO** – Nadine **ESTAQUE** – Pierre **SUTRA** – Delphine **CARTA** – Emmanuelle **SARRAMALHO** – Laure **GERARD**.

Absent excusé :

Absent ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Nadine **ESTAQUE**

**Michel ICART ouvre la séance à 20 heures 30.**

**1) Décision de tenir à huit-clos le conseil municipal pour raison sanitaire**

Le Maire propose au conseil municipal de tenir l'intégralité de la séance du conseil municipal de ce jour à huis clos, compte tenu de la situation d'état d'urgence sanitaire actuelle liée à l'épidémie de Covid-19.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**2) Approbation du compte rendu des conseils municipaux précédents**

Le compte rendu du conseil municipal du 17 avril 2020 (rédigé sous l'ancienne municipalité) est approuvé uniquement par les 4 élus sortants.

Vote = Pour : 4 Contre : 0 Abstentions : 7

Le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**3) Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire**

Le conseil municipal décide de déléguer à Michel ICART, maire, pour la durée du mandat, les attributions précisées dans la délibération N° 2020-15, prises en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote = Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

**4) Détermination des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités du maire à 25.5% de l'indice 1027 et celle des adjoints à 9.9 % de l'indice 1027 de la fonction publique et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**5) Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein des Syndicats et des Associations :**

- **SDE 09**

**Michel ICART** est désigné en qualité de délégué titulaire et **Bernard BRUNEL** délégué suppléant pour siéger au SDE09 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège) au nom de la commune.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **SMDEA 09**

**Bernard BRUNEL** est désigné en qualité de délégué titulaire représentant la commune au sein de l'assemblée générale du SMDEA09 (Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège).

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **PNR**

**Olivier FERNANDEZ**, est désigné délégué titulaire, et **Delphine CARTA**, déléguée suppléante, pour représenter la commune et siéger au sein du Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **AGEDI**

Reporté à un prochain conseil.

- **AFP**

Trois Associations Foncières Pastorales sont présentes sur la Commune (AFP SOULAN PARES LES BRUS, AFP SOULAN REGUDE LE TIR, AFP SOULAN COL DE BES). Le conseil municipal décide de désigner, **Delphine CARTA** déléguée titulaire et **Nadine ESTAQUE** déléguée suppléante pour le représenter au sein des trois Associations Foncières Pastorales de Soulan susnommées.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **ASAR**

La commune est adhérente à l'**Association Syndicale pour l'Aménagement et le Reboisement** de Soulan (ASAR). **Olivier FERNANDEZ** sera le délégué qui la représentera et votera en son nom lors des réunions des comités syndicaux

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **DEFENSE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense » dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense. **Olivier FERNANDEZ** est désigné pour cette mission.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **COMMUNES FORESTIERES**

La collectivité est adhérente à la Fédération Nationale des Communes Forestières, il convient de désigner ses délégués qui la représentera, **Olivier FERNANDEZ** est désigné en qualité de délégué titulaire et **Delphine CARTA** en qualité de déléguée suppléante.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **SYNDICAT DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL**

**Claude HARTZ-PEYRAT** est désignée comme déléguée de la commune au Syndicat de Santé et de Sécurité au Travail.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

**Pierre SUTRA** est désigné membre titulaire et **Delphine CARTA** membre suppléante pour le représenter au sein de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Suite aux élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Ont été désignés membres titulaires : **Olivier FERNANDEZ, François GUILHEM, Claude HARTZ-PEYRAT**, membres suppléants : **Bernard BRUNEL, Emilie PIFFERO, Pierre SUTRA**

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**6) Questions diverses**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE